



07-08 et 09 avril 2023



31^{ème} Rallye de l'Anguison

MODERNE-VHC-VHRS-VMRS

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 20 février 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 20 février 2023
Clôture des engagements :	Lundi 03 avril 2023
Parution du road book :	Lundi 27 mars 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 02 avril de 08h30 à 17h00 Vendredi 07 avril de 08h30 à 20h00
Vérifications administratives :	Vendredi 07 avril de 14h00 à 20h00
Vérifications techniques :	Vendredi 08 avril de 14h15 à 20h15
Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon	Samedi 08 avril jusqu'à 21h00 Dimanche 09 avril de 07h00 à 07h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	Vendredi 07 avril à 20h30
Réunion des ouvriers et officiels :	Vendredi 07 avril à 19h30 (PC Course)
Publication des équipages admis	
Heures et ordre des départs de la 1 ^{ère} étape :	Vendredi 07 avril à 21h30 (Podium de départ)
Briefing des pilotes	Par écrit et distribué lors des vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} étape de Corbigny :	Samedi 08 avril 1^{ère} voiture à 08h30 (1^{ère} voiture VHC)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Corbigny :	Samedi 08 avril 1^{ère} voiture à 16h08 (1^{ère} voiture VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi 08 avril à 20h00
Départ de la 2 ^{ème} étape de Corbigny : (dans l'ordre des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape)	Dimanche 09 avril 1^{ère} voiture à 08h00 (1^{ère} voiture VHC)
Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Corbigny :	Samedi 09 avril 1^{ère} voiture à 14h58 (1^{ère} voiture VHC)
Vérification finale :	Corbigny Parc arrivée
Publication des résultats du rallye:	30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (Podium d'arrivée)
Remise des prix :	Sur le podium d'arrivée

Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 07, 08 et 09 avril 2023 le 31^{ème} **Rallye National PEA de l'Anguison**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **40 en date du 22 décembre 2022**

Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO www.ecurie-corbigny-auto.org

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Jacques MARTIN - Karine BOICHÉ - Arnaud MILLEREUX - Serge AVRY
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS – Denis GENET

Secrétariat du rallye : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny

Tel 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny

du vendredi 07 avril au dimanche 09 avril de 7h00 à 20h00

1.1 OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs:

Présidente :	Josiane CHARLEUX	9434	0403
Membres :	Anne CARDINAL	199648	0326
	Denis DUROC	147050	0402
Directeur de Course:	Jannick DAUBIGNE	6560	1504
Directeur de Course adjt/nouveau départ :	Maryse THOMAS	3123	0326
Directeur de Course délégué VHRS-VMRS :	Jean-Paul BROSSARD	4763	0403
Directeurs de Course délégués aux ES :	Joël JUGNIOT	6813	1412
	Hubert BENOIT	3617	0411
	Thierry MOREL	4906	1442
Directeur de Course délégué Autorité :	Jean-Michel PIGENET	37172	0445
Directeur de course voiture Tricolore :	Christian HAMON	29685	0408
Directeur de course voiture Damier :	Gérard PORA	57091	0418
	Jacques MARTIN	31701	0445
Directeur de course délégué aux Parcs :	Max LOLLIA	150787	0445
Directeur de course E.S. Mhère :	Pierre GUELAUD	15125	0401
Directeur de course adjoint :	Pierre GODOT	23434	0401
Directeur de course Inter :	Jonathan PETIT	53077	0404
Directeur de course adjoint :	X		
Chronométrateur Départ :	Olivier LAMBERT	234937	1106
Chronométrateur Arrivée :	Daniel HERVIEU	179222	1318
	Karine LAUNAY	53487	1504
Directeur de course E.S. Gacogne :	Jacques LEGALL	9383	1318
Directeur de course adjoint :	Joëlle POTHEAU	115791	0414
Directeur de course adjoint :	Robert BOTT	302406	0402
Chronométrateur Départ :	Sylvie FAIVRE	11039	0421
Chronométrateur Arrivée :	Christian GERMAIN	12893	0305
Directeur de course E.S. St Martin Du Puy :	Jacky OLIVAIN	3272	0324
Directeur de course adjoint :	X		
Directeur de course adjoint :	Laurent LEPLAT	148301	0445
Chronométrateur Départ :	Patrick LAPALUS	28879	0414
	Christine LAPALUS	180577	0414
Chronométrateur Arrivée :	Michel MARCHAND	1976	0504
	Sophie LAGARDE	322494	0504
Médecin Chef :	Sophie TEIL		
Responsable Commissaires Technique :	Frédéric ALVAINES	4342	0420
Commissaire Technique délégué nouveau dép.	Bruno DIVERT	40573	0445
Commissaire Technique délégué VHC-VHRS :	Christian PERROT	12848	0308
Commissaires technique :	Marc CHARBONNEAU	47435	0322
Juges de faits :	Michel POTHEAU	115790	0414
	Joëlle POTHEAU	115791	0414
Chargés des relations avec les concurrents :	Brigitte DREAU	2282	0420
	Bernard SOUFFLET	18577	0403
Informatique et classements :	Michèle et David GUIBLAIN	134494	0418
Speaker :	Michaël PILLARD		

1.2 Éligibilité

Le 31^{ème} Rallye de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 (coefficient 3), le Challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2023 et le Trophée HANKOOK RALLY CUP 2023.

1.3 Vérifications

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (dimanche 2 avril 2023) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny.

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si elles n'ont pas été envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Les équipages devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications administratives et techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 07 avril 2023 de 14h00 à 20h15** à :

- **Vérifications administratives** : **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques** : **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT à Corbigny.
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

Article 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 31^{ème} Rallye de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 03 avril 2023** à l'adresse suivante :

Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny
Tel : 06 87 35 02 75 email : karine-boiche@orange.fr

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (moderne+VHC+VHRS).

3.1.11 Les droits d'engagements sont fixés à :

Sur chaque engagement il sera prélevé 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

- 490 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs.
- 470 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 450 € +5€ avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 11 avril 2023**.

La demande d'engagement doit être accompagnée des photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1^{ère} page du passeport technique

3.2 Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

Article 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.**

4.6 Caméra et appareils de prise de vue

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.7 Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

- En cas de non-respect
 - Avant le départ du rallye : mise en conformité.
 - Pendant le rallye :
 - 1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
 - 2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2 Publicité

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 31^{ème} Rallye de l'Anguisson représente un parcours de 364,816 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 12 épreuves spéciales (3 ES différentes) :

- ES 1-4-7-10 MHERE 17,000 kms
- ES 2-5-8-11 GACOGNE 5,900 kms
- ES 3-6-9-12 ST MARTIN DU PUY 8,912 kms

Soit un total de 127,24 kms d'épreuves spéciales. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 02 avril 2023 uniquement les jours suivants:

Dimanche 02 avril	de 08h30 à 17h00
Vendredi 07 avril	de 08h30 à 20h00

Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les ordres de départ de la 2^{ème} étape sont en adéquation avec la publication des résultats partiels à l'issue de l'épreuve spéciale courue de la 1^{ère} étape.

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 8 RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 10 Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous. De nombreux trophées récompenseront les lauréats.

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	500 €	350 €	200 €		
CLASSE (1)	480 €	250€ de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	60€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	480 €				

(1) Les prix par groupes, classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant
- 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.